

Vide Grenier



Entrée Gratuite!

Lundi 10 juin (Pentecôte)

**ENTRÉE
GRATUITE**

GUILERS

FORT DE PENFELD

Nom : Prénom :
Né(e) le : À Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés

Intérieur : Tables de 1 ml souhaitées : X 5 € =€ (Euros)

Extérieur : Mètres linéaires souhaités :ml X 2,5 € =€ (Euros)

Portants (non fournis) : Ml de portants :ml X 1 € =€ (Euros)

Chèque à libeller à l'ordre de : Saint Renan Guilers Handball

Je soussigné (e),, demande
l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 10 juin 2019. Je
reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins
le paiement de ma réservation auprès du SRG HB..

Fait à Le

Signature :

**INTERIEUR &
EXTERIEUR !**

Article 1 : L'association Saint Renan Guilers Handball est organisateur du vide-greniers se tenant au gymnase du Fort de Penfeld et dans l'enceinte du Fort à Guilers le 10 juin 2019 de 9H00 à 17h00. L'accueil des exposants débute à 7H00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers (sauf en cas d'autorisation).

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8 h 30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Formulaire à retourner à l'adresse ci-dessous:

**Saint-Renan Guilers Handball
Complexe Louis Ballard
Rue Charles Berthelot
29820 GUILERS**

Renseignements : 06.95.74.67.21 ou 06.77.80.43.75



Saint-Renan Guilers

Handball